

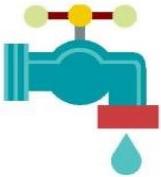
# L'info- Fassett



## Utilisation de l'eau potable

Nous sommes présentement dans une période d'utilisation maximale de l'eau potable. Vous trouverez ici-bas les périodes où vous pouvez utiliser l'eau à d'autres fins. Lorsque l'arrosage est permis, nous vous demandons de vous limiter à une durée d'une heure aux 2 jours.

Merci de votre compréhension.

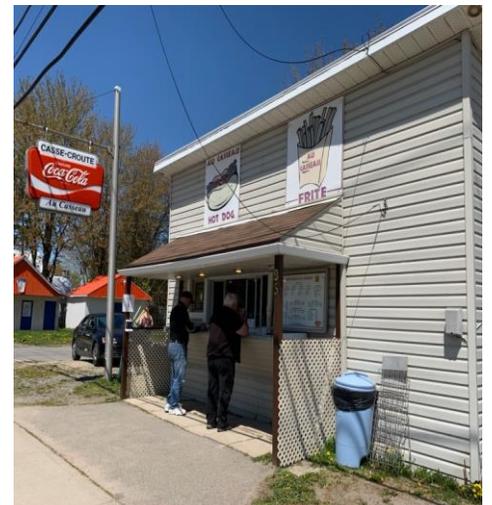


(Tableau des heures permises d'utilisation du 15 avril au 15 septembre)

Arrosage, lavage ou remplissage	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Pelouse	No. pair 19h à 21h	No. impair 19h à 21h	<b>Interdit</b>	No. pair 19h à 21h	No. impair 19h à 21h	No. Pair et impair 19h à 21h
Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes	<b>Autorisé en tout temps</b> Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un pistolet.					
Véhicules routiers bâtiments	<b>Autorisé en tout temps</b> Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un pistolet.					
Allées et entrées	<b>Interdit en tout temps</b>					
Piscine	Autorisé en tout temps ( <b>Informez la municipalité</b> ) En autant que le remplissage soit effectué sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement. <b>Idéalement sur plusieurs jours</b>					

## Bienvenue aux nouveaux propriétaires !

Nous désirons souhaiter la bienvenue à Vital Leblanc et à Johanne Blais, nouveaux propriétaires du casse-croûte Au Casseau. Bon succès à vous !



## Drapeau en berne

Afin de suivre l'initiative du gouvernement du Québec, la municipalité a mis son drapeau en berne dans le but d'être solidaire et de manifester nos pensées pour les victimes et les familles atteintes de la covid-19. Bon courage !



## Déchets à l'écocentre

Des déchets non autorisés ont une fois de plus été déversés illégalement à l'écocentre. À cet égard, la municipalité réfléchit à l'élaboration d'un règlement permettant de sanctionner les contrevenants. Des mesures de surveillance seront alors mises en place.

Merci à tous les citoyens respectueux de la réglementation actuelle.



## **O'Dépanneur est maintenant ouvert**

Notre dépanneur est ouvert depuis samedi le 16 mai et les heures d'ouvertures sont de 9h à 19h. Comme dans tous les commerces, il y a effectivement des consignes et des règles d'hygiène à suivre en lien avec la covid-19. Les propriétaires nous demandent donc d'être vigilant et de respecter les mesures de protections.

Continuons d'encourager nos commerçants !

## **Maintien de la fermeture du bureau de la municipalité et du parc**

Nous désirons vous rappeler que le bureau de la municipalité, la bibliothèque, la salle de l'Âge d'Or ainsi que le parc municipal sont toujours fermés, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Par contre, avec le déconfinement progressif, il pourrait y avoir des changements au cours des prochaines semaines.

Dans le cas d'une réouverture graduelle du bureau de la municipalité, des consignes et des règles d'hygiène seront alors mises en place afin de protéger les citoyens. Bref, les détails vous seront communiqués lorsque nous aurons le feu vert pour la réouverture de la mairie.

D'ici là, nous vous rappelons que pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec le bureau du lundi au jeudi, et ce, de 10h30 à 15h30.



### **Aucune distribution d'arbres cultivés par la MRC pour 2020**

Depuis quelques années, la MRC distribue aux municipalités des arbres que les citoyens peuvent planter, notamment le long des cours d'eau afin de favoriser la renaturalisation des rives. Par contre, en raison de la pandémie, la MRC a décidé cette année de remettre les sommes d'argent à une œuvre de charité.

## **Ouverture du terrain de tennis**

Pour les adeptes de tennis, vous serez heureux d'apprendre que le terrain de tennis est maintenant ouvert depuis le mercredi 20 mai.



## **Le processus électoral pour les postes de conseillers est toujours en attente**

Comme vous le savez, il y a toujours deux postes de conseiller de vacants à la municipalité. Nous vous avons informé au mois de mars dernier que le Directeur général des élections avait repoussé la date des élections en raison de l'interdiction de créer des rassemblements dans des lieux publics. À ce jour, nous ne savons toujours pas quand nous serons en mesure de déclencher le mécanisme.

Les derniers détails à ce sujet sont les suivants :

### **Le processus électoral est repoussé au 26 juin 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre.**

Bref, la municipalité ne peut pas encore entamer le processus des élections. Des détails additionnels vous seront communiqués lorsque la municipalité aura ces informations.



Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour nous joindre: 19, rue Gendron, Fassett (QC) J0V 1H0

Tél. : 819-423-6943 Fax : 819-423-5388

[www.village-fassett.com](http://www.village-fassett.com)

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: [reception@village-fassett.com](mailto:reception@village-fassett.com)